

LA SOLUTION MINISTÉRIELLE Aux CLASSES SURCHARGÉES



CARTE SCOLAIRE 2021

Lors du CTSD du jeudi 11 février, le projet de carte scolaire présenté par le DASEN a été repoussé par un **vote unanime CONTRE** de tous les représentants (FSU, FO, UNSA, CGT)

Prochain CTSD de repli le jeudi 18 février à 15h30

Le SNUDI FO 13 propose d'organiser la mobilisation lors de la tenue de ce nouveau CTSD par la grève et la manifestation devant la DSDEN pour refuser les fermetures, obtenir les ouvertures nécessaires et obliger le DASEN, représentant du Ministre, à répondre aux revendications des collègues face à l'urgence de la situation !



Un plan d'urgence pour nos écoles !

Pour alléger, dédoubler, remplacer, il faut des postes tout de suite !

Ouverture des classes nécessaires !

Aucune fermeture de classe !

TOUS EN GREVE ET TOUS DEVANT LA DSDEN

JEUDI 18 FEVRIER à 14h

Un préavis de grève a été déposé du 5 au 19 février pour permettre aux collègues de se mettre en grève durant toutes les opérations de carte scolaire.

Pensez à déposer votre intention de grève avant lundi 15/02 à 23h59

-> à téléchargez ICI



Comme pour les écoles La Millière, les Trois-Ponts, Jean Buon et du Paradou, le SNUDI FO 13 accompagnera également toutes les délégations d'écoles (enseignants, AESH, parents d'élèves, élus...) qui demanderont audience auprès du DASEN. **CONTACTEZ-NOUS !**



Compte rendu du CTSD

Le CTSD Carte scolaire s'est tenu de 14h30 à 18h30, par visioconférence.

Dans sa **déclaration liminaire**, le SNUDI FO 13 a dénoncé la dégradation des conditions de travail des enseignants dans les écoles face à un Ministre qui refuse d'accorder les moyens supplémentaires nécessaires pour faire face à la crise sanitaire et de répondre ainsi à la nécessité d'un véritable plan d'urgence en recrutant massivement des enseignants, des AESH, des infirmières, des psychologues et des médecins scolaires qui font tant défaut.

La dotation de 131 postes (0.1% des effectifs actuels) ne répond pas à cette priorité, d'autant que la totalité des postes est absorbée par les priorités ministérielles (dédoublés en GS, CP et CE1 en REP et REP+ et augmentation très relative des décharges de direction).

Le SNUDI FO 13 a présenté 2 vœux qui ont été votés à l'unanimité des organisations syndicales
Vœu 1 : Compte-tenu de la situation sanitaire et du manque de remplaçant le CTSD, réuni le 11/02/2021, se prononce pour le recrutement immédiat de personnels sous statut avec l'ouverture de la liste complémentaire. Le CTSD rappelle que la liste complémentaire n'est pas figée et qu'elle peut largement pallier le manque de personnel. D'une part le jury peut totalement élargir cette liste et d'autre part, le décret n°90-680 du 1 août 1990 prévoit dans son article 8 : « Le jury établit une liste complémentaire de candidats afin de permettre éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours. (...) » Le recrutement sur liste complémentaire peut donc se faire sans limite jusqu'au CRPE suivant pour pourvoir les emplois vacants et pallier le manque criant de moyens.

Vœu 2 : Le CTSD, réuni le 11/02/2021, se prononce pour que le dispositif ministériel « formations par constellations » soit totalement abandonné, afin de préserver notamment les moyens de remplacement manquant cruellement dans les écoles des Bouches du Rhône.

Répartition des 131 postes proposée par le DASEN

	Ouverture	Fermeture	Balance
Maternelle	143	34	109
dont			
dédoublément GS REP	71		
dédoublément GS REP+ démographie	34		
	38	34	
Elémentaire	62	88	-26
Direction			
Décharge DE	10,94	7,86	3,08
Réforme décharge DE	18,26		18,26
ASH			
UEMA	1		1
UPE2A	2	1	1
ULIS	9	2	7
Référent	9	6	3
Encadrement			
Postes administratifs	5,5	0	5,5
CPC Adjoint	13,5	1,5	12
CPC EPS	0	7	-7
Remplacement			
BD Départementale	9	0	9
Brigade Piscine	0	5	-5
TOTAL	282,2	151,26	130,94

Une interprétation très particulière du « dialogue social »

Le DASEN a tout de suite exposé « sa méthode » aux organisations syndicales : Après avoir pris l'attache des IEN sur toutes les situations qui avaient été remontées par les syndicats lors du groupe de travail de vendredi 5/02 (environ 80 dossiers), il a confirmé, à une ou deux exceptions près, la totalité des mesures présentées dans son projet... et ne souhaite pas rouvrir la discussion sur ces dossiers !

Nous avons contesté cette méthode, comme les autres syndicats, d'autant que nous avons de nouveaux dossiers ou des compléments à apporter sur d'anciens dossiers. En insistant, nous avons pu développer certaines situations mais M. STANEK a indiqué d'emblée qu'il ne prendrait aucune décision à ce CTSD. Le DASEN se laisse le temps de la réflexion pour approfondir et vérifier les nouveaux éléments.

A l'issue de ce CTSD, aucune décision ferme n'a été prise par le DASEN !

Toutes les décisions sont donc reportées au CND du vendredi 19 février.

Dans ces conditions et compte tenu du peu de visibilité sur cette carte scolaire, les organisations syndicales ont logiquement voté unanimement CONTRE la carte scolaire du DASEN (FSU, UNSA, FO, CGT).

Le SNUDI FO 13 n'accepte pas cette situation et prend ses responsabilités

Seule la mobilisation sur le terrain permettra d'arracher une ouverture ou un refus de fermeture. Il est donc important de poursuivre la mobilisation en lien avec les parents et d'alerter les élus.

FO invite donc les collègues :

- à transmettre tous les nouveaux éléments concernant l'évolution de la situation dans votre école
- à s'organiser avec les parents d'élèves (pétition, banderoles, rassemblement), en invitant la presse et en sollicitant le soutien des élus locaux
- à demander audience auprès du DASEN ou du Préfet
- à se mettre en grève et à venir manifester devant la DSDEN le jeudi 18 février à partir de 14h



Rappel des mesures du DASEN

Mesures Marseille



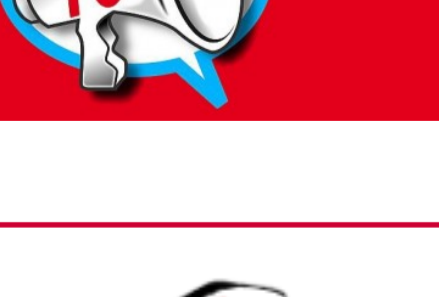
Mesures Hors Marseille



Mesures ASH



Mesures Hors ASH



Vos délégués FO « carte scolaire »

PELONE-CARRIE Vannina : 07.81.69.89.38

NEFF Franck : 07.62.54.13.13

cartescolaire@snudifo13.org



PLUS QUE JAMAIS, POUR VOUS PROTEGER

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Nouvelle carte 2021 disponible !

>>ICI<<

Quels avantages ?

- 1/ Vous pouvez fractionner votre paiement jusqu'à 10 mensualités. La 1ère s'effectuera fin janvier 2021
- 2/ Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2022 pour déduire 66% de la cotisation de vos impôts
- 3/ Vos dossiers de suivi sont traités prioritairement
- 4/ Vous bénéficierez d'informations spécifiques sur le déroulement de votre carrière.
- 5/ Vous serez invités à participer à notre AG annuelle pour décider de l'orientation générale du syndicat et intégrer l'instance dirigeante (conseil syndical) si vous le souhaitez...

